

DANGEREUX OXYMORE

Jean-Luc Nancy

Gallimard | « *Les Temps Modernes* »

2015/2 n° 683 | pages 206 à 209

ISSN 0040-3075

ISBN 9782070149643

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-les-temps-modernes-2015-2-page-206.htm>

!Pour citer cet article :

Jean-Luc Nancy, « Dangereux oxymore », *Les Temps Modernes* 2015/2 (n° 683), p. 206-209.
DOI 10.3917/ltn.683.0206

Distribution électronique Cairn.info pour Gallimard.

© Gallimard. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

DANGEREUX OXYMORE

L'expression « théologie politique » n'est à bien la considérer qu'un dangereux oxymore, c'est-à-dire en fait une contradiction qui se fait passer pour un contenu substantiel.

Deux accidents historiques ont autorisé une confusion qui n'en reste pas moins confusion. D'une part, on a pris l'habitude de prendre l'épithète utilisée par Spinoza — *theologico-politicus* — d'une manière si approximative qu'on en est venu à désigner par là diverses formes d'union ou d'association des deux ordres, le théologique et le politique — que le *Tractatus* de Spinoza s'emploie précisément à dissocier. D'autre part, on a de même mésinterprété l'expression de Carl Schmitt — *Politische Theologie* — en y voyant une fois encore quelque chose comme une alliance, voire une fondation mutuelle, alors que tout le propos de Schmitt était de considérer l'ordre politique moderne comme une sécularisation de l'ordre théologique catholique romain. Quoi qu'on entende exactement par « sécularisation », ce terme ne peut que désigner une sortie hors de la théologie.

Il est certes permis d'affiner un peu ces considérations en dissociant la théologie de la foi et/ou de la religion et en considérant que le discours théorique, au sujet de Dieu ou du divin, peut parfaitement être indépendant de toute allégeance et observance confessionnelle : il s'agirait alors d'un discours sur le concept de « dieu », fût-il concept de l'inconcevable (ce qui n'empêche en rien qu'il soit concept) et donc indépendamment de toute révélation ou autorité doctrinale, dogmatique ou spirituelle, de quelque espèce qu'elle soit. Mais alors on ne pourra que bien difficilement passer de ce discours à un discours sur la politique.

On pourra sans aucun doute considérer une théologie de la politique depuis une théologie exigeant la fondation de la cité humaine sur — ou sous — la souveraineté divine jusqu'à une théologie envisageant tel ou tel partage entre des souverainetés distinctes et indépendantes. D'un cas à l'autre, la théologie ne sera pas la même — ni la politique.

Mais on ne pourra pas poser sans de sérieuses difficultés une « théologie politique ». On se heurtera d'abord aux mêmes amphibologies que lorsqu'on parle de « théologie naturelle » : désigne-t-on un examen du divin à partir des voies et des moyens de la raison naturelle à l'homme — ou bien une théologie de la nature, c'est-à-dire de la création divine considérée sous l'angle de ce que nous appelons « nature » au sens des sciences de la nature ? Quand on parle de théologie politique — en dehors du sens très particulier de la formule schmittienne —, envisage-t-on un examen du divin à partir d'exigences politiques ou bien une théologie de la politique qui suppose, quels qu'en soient les traits particuliers, que des principes théologiques puissent s'imposer à la politique ?

Il n'y a rien à gagner à se servir d'une expression aussi peu claire et par conséquent aussi dangereuse.

*

Mais il y a des sottises ou des méprises qui ne cessent pas de traîner et d'endommager la pensée. L'épithète « théologico-politique » en fait partie (aussi bien que le substantif homonyme). Ce mot prétend désigner au moins l'alliance et au plus la consubstantialité des deux registres qu'il assemble d'un bien fragile trait d'union.

Si c'est une alliance qu'on vise, c'est celle qu'on nommait naguère de façon plus verte « le sabre et le goupillon ». Si on veut parler d'une consubstantialité, on implique une nature en fin de compte théologique de la politique, à moins que ce ne soit, revenant au même, l'inverse. De l'une ou de l'autre façon, on dit que la politique s'autorise d'une volonté divine plus ou moins dissimulée, ou bien que la religion a pour but ou du moins pour moyen nécessaire l'emprise sur la collectivité.

Les alliances sont flagrantes, nul besoin de s'y arrêter. Ce n'est pas une raison pour penser de travers, c'est-à-dire pour oublier que toute notre tradition, théologique et politique, repose sur la séparation des deux sphères. Cette séparation est de principe dans le judaïsme depuis la fin du royaume d'Israël (à cet égard, l'actuel Etat d'Israël vit dans une contradiction interne). Elle est de fondation dans le christianisme (les deux royaumes), et elle est depuis longtemps à l'état de question active dans l'islam¹, où l'appel au califat n'est aujourd'hui qu'un mot d'ordre intégriste tandis qu'une discussion serrée sur la référence au droit religieux est une condition archi-minimale pour qu'on puisse parler d'un projet ou d'une constitution politique.

1. Qu'on se reporte à *L'Etat inachevé. La question du droit dans les pays arabes* d'Ali Mezghani, Gallimard, 2011.

Il arrive souvent que le « droit divin » de la monarchie française soit compris à tort comme quasi théocratique alors qu'en réalité il était un expédient pour se dégager de la féodalité et qu'en outre son élaboration, tant théologique que juridique, a été très complexe et subtile. La monarchie anglaise elle-même ne peut pas être dite « théologico-politique » puisqu'elle est politiquement constitutionnelle et religieusement bien plus morale que théologique. La religion civile des États-Unis rend consubstantiel à la nation le « In God we trust » inscrit sur sa monnaie : cette théologie est donc une ploutologie.

En vérité, la politique se fonde dans l'autonomie intégrale (souveraine) de l'institution d'un peuple qui se déclare tel, tandis que la théologie se fonde sur l'autonomie d'une interrogation sur l'objet nommé « dieu » au sujet duquel on ne présuppose rien d'autre que son nom. Aucune des deux n'a strictement rien à voir avec l'autre. D'ailleurs si ce n'était pas le cas, nous n'aurions même pas hérité du mot « politique » dont la définition la plus élémentaire consiste dans l'art ou la science de gouverner la cité en tant que ses lois ne lui sont pas données d'ailleurs que d'elle-même. Nous n'aurions pas eu non plus la « religion civile » chez Rousseau ni ce que Voegelin a nommé les « religions politiques² » : selon les cas, utopie ou étouffement de la politique.

*

Il ne faut pas négliger ces rappels élémentaires. D'une part, Dieu n'a rien à faire dans la politique. D'autre part, et ce n'est pas moins important, la politique ne peut ignorer qu'elle est en charge de tout ce dont Dieu ne s'occupe pas : or il ne s'occupe que de son propre sens (qu'il est ou n'est pas, et comment, etc. — c'est cela, la théologie). Le sens du monde au contraire n'a aucun « sens propre » ; il se configure et se reconfigure sans cesse, sous forme de droits, d'œuvres, de rythmes, de rapports. La politique n'a pas — surtout pas — à *donner* ce sens (sauf si elle se mue en théocratie, qui n'est pas politique, ou bien en quelque forme de totalitarisme, c'est-à-dire de théocratie athée). Mais elle a pour tâche d'en ouvrir les accès et d'en permettre l'exercice : de permettre que tous et chacun *se donnent* leurs sens.

Que la confession d'une foi — qu'elle implique ou non l'adhésion à une institution avec ses rites et ses règles — puisse être une des modalités par lesquelles du sens se donne, aussi bien que le peuvent ces modalités que représentent les arts, les savoirs, l'exercice de la pensée

2. Cf. Eric Voegelin, *Les Religions politiques*, trad. Jacob Schmutz, Le Cerf, 1988.

ou de la performance physique, des formes de vie selon l'amitié, l'amour, la rêverie, etc., c'est une tout autre affaire. Elle relève d'une politique des religions ou des cultes (plutôt que d'une théologie).

Je garde ici mon propos dans une brièveté excessivement sommaire. Il devrait à l'évidence être affiné, précisé, complété. L'essentiel n'en est pas moins posé : on ne peut discuter de rapports ou de non-rapports entre théologie et politique qu'à la condition préalable d'abandonner le syntagme « théologie politique ».

« Les Romains, écrit Montesquieu, n'avaient proprement d'autre divinité que le génie de la république. » Il n'est pas possible de penser autrement, même lorsqu'il n'est plus question d'avoir quelque divinité que ce soit et lorsque par ailleurs « le génie de la république » reste suspendu dans son envol doré, mais incertain, au sommet de la colonne de la Bastille.

Jean-Luc NANCY